

L'Acte final prévoit une réunion au sommet à Belgrade en 1977 pour vérifier où en sera l'application des mesures et éventuellement prévoir une reprise des entretiens. Pour sa part, le gouvernement se propose d'appliquer les résolutions de l'Acte final le plus rapidement et le plus complètement possible. Nous en adressons des exemplaires à tous les ministères et organismes du gouvernement concernés, aux gouvernements provinciaux et aux organismes non gouvernementaux dont la collaboration est essentielle à l'accomplissement du rôle assigné au Canada par l'Acte final. Le public peut se procurer un exemplaire de ce document aux bureaux d'Information Canada.

Nous examinons au Canada les modifications à apporter à nos pratiques actuelles pour respecter les engagements moraux que nous avons pris. Dans nos relations bilatérales, nous nous servons de ce document comme référence dans nos communiqués, nos ententes et nos traités. Sur le plan multilatéral, on envisage déjà de l'appliquer à deux organismes des Nations Unies, la Commission économique pour l'Europe et l'UNESCO.

---

S/C